

Décision

Générale

colonial

Décision n° 306 portant nomination d'une Commission chargée. d'élaborer un projet de réglementation de l'emploi en du mode de fixation du taux d'échange de la monnaie divisionnaire indienne.

n° 306

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 novembre 1915

Numéro JO
n° 229 du 30/11/1915

Date du numéro
30 novembre 1915

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la lettre du Président de la Chambre de Commerce en date du 19 Novembre courant.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une Commission composée de : MM. de Nas de Tourris. Admistrateur des Colonies, Chef de Bureau des Finances: Siguier, Représentant du Comptoir de Djibouti, Membre de la Chambre de Commerce ; Allègre, Négociant à Djibouti: Est chargée d'étudier un projet de réglementation de l'emploi de la monnaie divisionnaire indienne et du mode de fixation du taux d'échange de cette monnaie à Djibouti. Art. 2.- La Commission qui pourra s'adjoindre le concours de toute personne compétente où intéressée, adressera au Chef de la Colonie, un rapport exposant les résultats de ces constatations dans leur répercussion sur le prix de vente des denrées alimentaires et contenant telles propositions qui leur paraîtront devoir être adoptées. Art. 3.- La présente décision sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P.
SIMONI